



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.20

Français

Original: Anglais

**DISPOSITIONS POUR ACCUEILLIR LES DIXIEME ET ONZIEME SESSIONS DE
LA CONFERENCE DES PARTIES**

Adoptée par la Conférence des Parties lors de sa 10^{ème} réunion
(Bergen, 20-25 novembre 2011)

Reconnaissant avec gratitude l'offre du gouvernement norvégien d'accueillir la 10^{ème} session de la Conférence des Parties à Bergen en novembre 2011 ainsi que la 17^{ème} session du Conseil scientifique et les 38^{ème} et 39^{ème} sessions du Comité permanent ;

Rappelant l'Article VII, paragraphe 3, de la Convention qui stipule que le Secrétariat doit "tenir des sessions ordinaires de la Conférence des Parties à des intervalles ne dépassant pas trois ans, à moins que la Conférence n'en décide autrement" ;

Désireuse de recevoir une offre d'un gouvernement pour accueillir la 11^{ème} session de la Conférence des Parties (COP11) et les sessions associées du Conseil scientifique et du Comité permanent ; et

Notant qu'une première invitation pour soumettre des offres afin d'accueillir COP11 a été diffusée par le Secrétariat en septembre 2011 ;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Félicite* le gouvernement de la Norvège d'avoir pris l'initiative d'accueillir la dixième session de la Conférence des Parties et exprime sa profonde gratitude d'avoir contribué par des ressources significatives à l'organisation des sessions compris celles du Conseil Scientifique et du Comité permanent ;
2. *Invite* les Parties ainsi que les non Parties susceptibles d'avoir un intérêt à accueillir la onzième session de la Conférence des Parties (les sessions associées du Conseil scientifique et du Comité permanent), d'en informer le Secrétariat avant le 31 décembre 2011 ; et
3. *Donne instruction* au Comité permanent à sa première réunion après la date limite du 31 décembre de procéder à l'examen des offres reçues pour le prochain lieu de réunion et décide en conséquence.